

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal du 8 avril 2019

L'an deux mille dix- neuf, le lundi huit avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs Sylvain BALLOT, Philippe BREDEAUX, Denis CHERON, Marc de CHANAUD, Serge DROUET ; Mmes Bernadette DUVAL, Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET ; M Kléber GRENIER ; Mmes Yvette HOYER, Mauricette LECLAVIER; Mrs Fabien LECOMTE, Olivier LEGUENNEC ; Mme Marcelle LEJEUNE; Mrs Laurent LEMENAGER, Denis NOYEAU, Lionel PAUL ; Mme Vanessa PINCHARD ; Mrs Alain POUSSET, Jean-Pierre TISSIER ; Mme Christine VIEL.

Pouvoir : M Jacky GRENIER à M Sylvain BALLOT

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance*
- *Approbation du compte-rendu du 7 janvier 2019*
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**
 - * *Délibération approbation du compte de gestion 2018*
 - * *Délibération approbation du compte administratif 2018*
 - * *Délibération affectation du résultat*
- **BUDGET PRIMITIF 2019**
 - * *Délibération pour approbation du budget primitif 2019*
 - * *Délibération pour participation aux charges du SIVOM*
 - * *Délibération pour vote des taux de taxes*
 - * *Délibération pour les subventions 2019*
 - * *Délibération pour non-valeur*
 - * *Délibération pour indemnités du trésorier*
- **SDEC ENERGIE**
 - * *Délibération pour approbation des statuts compétence « Petit cycle de l'eau »*
- **DIVERS**
 - * *Délibération pour projet implantation de la gendarmerie*
- **QUESTIONS DIVERSES**

Secrétaire de séance Mme Bernadette DUVAL

Avant l'ouverture du conseil M le Maire informe les membres du conseil du départ de la Trésorerie de M DRIE, et présente ses remerciements pour son travail et son excellente collaboration durant toutes ces années.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 JANVIER 2019

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 7 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibération pour approbation du compte de gestion

M le Maire en présence de M DRIE, Trésorier de Livarot, présente le compte de gestion de l'année 2018.

Il informe que les chiffres du compte de gestion 2018 sont strictement identiques à ceux du Compte administratif 2018.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 136 330.15 €	
Recettes	1 286 836.80 €	
Excédent		150 506.65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	451 328.71 €	
Recettes	96 567.79 €	
Déficit		354 760.92 €

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres approuve ce compte de gestion 2018, visé et certifié conforme par M le Maire et qui n'appelle aucune observation.

Délibération pour approbation du compte administratif 2018

M le Maire, en présence de M DRIE Trésorier de LIVAROT, commente chapitre par chapitre les écritures comptables du compte administratif 2018, et rappelle que les chiffres sont en tous points conformes avec le compte de gestion.

Le compte administratif 2018 donne les résultats ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

En dépenses	1 136 330.15 €	
En recettes	1 286 836.80 €	
Excédent		150 506.65 €
Excédent reporté N-1	656 902.24 €	
Transfert résultat CCAS	7 547.46 €	
Résultat de clôture cumulé		814 956.35 €

INVESTISSEMENT

En dépenses	451 328.71 €	
Recettes	96 567.79 €	
Déficit		354 760.92€
Excédent reporté N-1	59 200.92 €	
Résultat de clôture cumulé		295 560.00 €

Délibérant sur le compte administratif 2018, M le Maire s'étant retiré au moment du vote, M DROUET Serge, doyen, préside la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à approuve le compte administratif 2018 tel que défini ci-dessus. M le Maire est ensuite invité à reprendre son siège pour la suite de la séance.

Délibération pour affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M BALLOT Sylvain Maire, après avoir entendu la lecture du compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat 2018, constatant que le Compte administratif 2018 fait apparaître un excédent global de 519 396.35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement

Recettes au 002 Excédent antérieur reporté **519 396.35 €**

En investissement

Dépenses au 001 solde d'exécution d'investissement reporté **295 560.00 €**

Recettes au 1068 Excédent de fonctionnement **295 560.00 €**

BUDGET PRIMITIF 2019

Délibération pour approbation du budget primitif 2019

M le Maire, accompagné de M DRIE, Trésorier de Livarot, présent chapitre par chapitre le projet de budget primitif pour l'année 2019, tout en y apportant les commentaires et précisions nécessaires.

Ce projet de budget 2019 fait apparaître :

En section de fonctionnement une prévision en dépenses et recettes de **1 764 742.31 €**

En section d'investissement une prévision en dépenses et recettes de **807 748.29 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte ce projet de budget primitif 2019

Délibération pour participation aux charges du SIVOM Orbec-La Vespière

M le Maire rappelle que comme l'année précédente il convient de prendre une délibération concordante à celle du SIVOM concernant les différentes participations du syndicat, savoir :

- Les charges de fonctionnement
- Les charges scolaires
- Les charges de cantine

Les participations appelées par le SIVOM d'ORBEC/LA VESPIERE-FRIARDEL pour 2019 sont les suivantes :

* Participation aux charges du SIVOM : 351 860 € par commune soit la somme mensuelle de 29 322 €

* Participation scolaire : 132,47 € par an et par élève (76 enfants), soit un total de 101 000 €

* Participation à la cantine : 1.50 € par repas consommé pour les élèves (estimation de 20 pour la

Maternelle et 46 pour l'élémentaire) domiciliés dans la Commune ou dont l'inscription a été prise par les Communes soit une estimation de 11 100 €.

M le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le montant de ces participations tout en indiquant qu'elles pourront être revues si nécessaire, en fonction du nombre d'enfants, et des besoins du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces participations pour l'année 2019.

Délibération pour vote du taux des taxes

M le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le maintien ou pas des taux de taxes.

M le Maire rappelle le taux des taxes qui ont été fixés sur l'année 2018 :

Taxe d'habitation un taux de 7.67 %

Taxe foncier bâti un taux de 21.93 %

Taxe foncier non bâti un taux de 23.04 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les taux tels que définis ci-dessus.

Délibération pour vote des subventions 2019

Monsieur le Maire donne lecture en détail des subventions étudiées en commission « Associations » et dont un tableau est fourni à chaque conseiller, et précise que les propositions de vote pour l'année 2019 sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

En ce qui concerne le SIVOM, les participations restent inchangées soit :

La participation forfaitaire de 351 864 € par commune,

La participation scolaire de 132.47 € par enfant

La cantine à 1.50 € par repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces subventions comme suit :

Au compte 65548 organismes de regroupement concernant le SIVOM et le SDEC Energie la somme de 552 032.07 €

Au compte 657341 subventions aux communes concernant les participations d'ORBEC, la somme de 4795 €

Au compte 6574 subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Pour Notre-Dame la somme de 24 487 € (en fonction d'une estimation du nombre d'enfant)

Pour les associations scolaires la somme de 1 418.30 €

Pour les associations patriotiques et sociales la somme de 15 598.10 €

Pour les associations culturelles la somme de 4 850 €

Pour les associations sportives la somme de 17 250 €

Délibération pour indemnités du Trésorier

M le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'indemnités de conseil et de confection du budget à M DRIE, Trésorier de Livarot, pour sa mission, pour l'année 2019 conformément aux textes ci-après :

Décret 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs Etablissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes et leurs établissements publics pour la confection des documents budgétaires

Arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor public chargés des fonctions de Receveur des Communes et des établissements publics,

M le Maire propose au conseil de voter l'indemnité de conseil pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil à M DRIE pour l'année 2019 qui sera d'un montant de 519.99 € brut.

SDEC ENERGIE – DELIBERATION POUR APPROBATION DES STATUTS COMPETENCE « PETIT CYCLE DE L'EAU »

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Energie dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée en date du 28 février 2019, le Comité syndical du SDEC Energie a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de 3 mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

M le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SDEC Energie dont une copie est annexée

DELIBERATION POUR PROJET IMPLANTATION DE LA GENDARMERIE

M le Maire informe les membres du conseil de ses différents entretiens qu'il a eu concernant le projet d'implantation de la nouvelle gendarmerie sur le secteur.

Par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 20 juillet 2016, la Compagnie de gendarmerie départementale de Lisieux a fait l'objet d'une réorganisation territoriale avec la dissolution de la brigade territoriale de Lisieux à compter du 1^{er} septembre 2016. Les effectifs ont été affectés à la Communauté de brigades d'Orbec.

Malgré la réalisation de travaux d'entretien, les locaux de service de la caserne actuelle d'Orbec construite en 1988 et réhabilitée en 1992 ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels.

De même, les logements ne répondent plus au standard du confort actuel. Les personnels affectés à la brigade de proximité d'Orbec sont logés sur les Communes d'Orbec et de Lisieux ne rendant pas optimales les conditions de travail des militaires.

L'exiguïté des locaux et du terrain, ne permettent pas la réalisation d'un projet d'extension ou de restructuration.

La construction d'un nouveau casernement s'avère nécessaire. Des démarches ont été entreprises par le Commandant adjoint de la Région de gendarmerie, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados auprès de notre Commune pour répondre à ce besoin.

La Commune, favorable à la réalisation de l'opération, souhaite conduire ce projet conformément aux conditions juridiques et financières du Décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ouvrant droit à une subvention d'Etat et limitant le montant du loyer à un coût plafonné à 6 % du coût TTC des travaux ou du coût plafond en vigueur au moment de la livraison.

Un terrain communal de 26 324 m² situé section A n° 552 Rue de Chambrais sur la Commune de La Vespière-Friardel et adapté à la faisabilité du projet est proposé pour y édifier ce nouveau casernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord pour la construction de locaux de service et techniques ainsi que de 16 logements
- Que les conditions juridiques et financières retenues pour cette construction sont celles du Décret 93-130 du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993).
- De solliciter la gendarmerie au titre d'une subvention, conformément au Décret ci-dessus énoncé
- Qu'une surface de terrain communal sis section A n° 552 rue de Chambrais sur la Commune de La Vespière-Friarel , nécessaire à la construction des locaux de service et techniques, et de 16 logements sera mise à disposition
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Cette délibération sera notifiée au Ministère de l'Intérieur via la gendarmerie nationale.

QUESTIONS DIVERSES

Zone d'activités de Campaugé

M le Maire informe le conseil qu'en ce qui concerne le permis de lotir, une étude est en cours avec SIBEO. Pour le magasin LIDL, le prix de vente du terrain a été fixé à 30 € le m², ce qui est accepté par celui-ci.

VILLAGE ENFANTIN

M le Maire informe le conseil de l'ouverture du parc « Le Village Enfantin » au 1^{er} mai 2019. Le tarif est de 5 € par entrée pour les enfants.

PIZZA ET COMPAGNIE

L'ouverture du dépôt de pizza est prévue prochainement. Il s'agit de M BOUVIER propriétaire de Pizza et Compagnie sur Orbec.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45